

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2021

Date de la convocation : 21 septembre 2021
Séance du Conseil Municipal : 27 septembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-sept septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de Mme Véronique BESSE, Maire.

Présents : Véronique BESSE – Christophe HOGARD – Angélique REMIGEREAU – Luc SOULARD – Magali LOISEAU – Patrice BOUANCHEAU - Odile PINEAU – Jean-Yves MERLET - Estelle SIAUDEAU - Stéphane RAYNAUD - Roger BRIAND – Jean-Marie GRIMAUD – Pierrick THOMAS - Jean-Marie GIRARD - Angélique BOISSELEAU – Hélène CHENAIS – Isabelle CHARRIER-FONTENIT – Maryvonne GUERIN – Christophe VERONNEAU – Fanny GIRARD – Karine LOIZEAU – Lilian BOSSARD - Marietta BOONEFAES – Jean-Marie RAUTUREAU - Marie-Annick MENANTEAU - Steven BARTHELEMY – Laurence MARTINEAU – Julie MARIEL-GODARD – Joseph LIARD - Aurélie PAQUEREAU - Etienne BLANCHARD - Patricia CRAVIC

Excusé : Fabrice ABRAHAM

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 32
Nombre de conseillers votants : 33
32 aux délibérations 9 et 18

APPEL ET ENONCE DES POUVOIRS

Fabrice ABRAHAM donne pouvoir à Stéphane RAYNAUD

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal désigne Stéphane RAYNAUD en qualité de secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, À L'UNANIMITÉ :

- a approuvé le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 28 juin 2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DE LA COMMUNICATION PAR LA MAIRE, DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION

SEANCE :

1- TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES : LIMITATION DE L'EXONÉRATION DE DEUX ANS EN FAVEUR DES CONSTRUCTIONS NOUVELLES À USAGE D'HABITATION

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- décide de limiter l'exonération de deux ans de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions et conversions de bâtiments ruraux en logements à 40% de la base imposable pour tous les immeubles à usage d'habitation.
- charge Mme le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

2- BUDGET 2021 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 3

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- approuve le projet de décision modificative n° 3 de l'exercice 2021 :

Budget / Section	Budget cumulé BP 2021		Décision modificative DM3		Total Budget 2021	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Principal						
Investissement	17 391 401,01	17 391 401,01	992 000,00	992 000,00	18 383 401,01	18 383 401,01
Fonctionnement	26 126 236,01	26 126 236,01	16 247,00	16 247,00	26 142 483,01	26 142 483,01
Total	43 517 637,02	43 517 637,02	1 008 247,00	1 008 247,00	44 525 884,02	44 525 884,02
Industrie						
Investissement	1 839 507,00	1 839 507,00	21 000,00	21 000,00	1 860 507,00	1 860 507,00
Fonctionnement	482 662,63	482 662,63	21 000,00	21 000,00	503 662,63	503 662,63
Total	2 322 169,63	2 322 169,63	42 000,00	42 000,00	2 364 169,63	2 364 169,63
Lotissement la Pépinière						
Investissement	996 055,93	996 055,93	0,00	0,00	996 055,93	996 055,93
Fonctionnement	1 285 555,99	1 285 555,99	0,00	0,00	1 285 555,99	1 285 555,99
Total	2 281 611,92	2 281 611,92	0,00	0,00	2 281 611,92	2 281 611,92
Culture-Herbauges						
Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	554 925,00	554 925,00	0,00	0,00	554 925,00	554 925,00
Total	554 925,00	554 925,00	0,00	0,00	554 925,00	554 925,00
Réseau de chaleur						
Investissement	239 026,91	239 026,91	0,00	0,00	239 026,91	239 026,91
Exploitation	51 833,38	51 833,38	0,00	0,00	51 833,38	51 833,38
Total	290 860,29	290 860,29	0,00	0,00	290 860,29	290 860,29
Chaufferie bois Tibourgère						
Investissement	171 463,93	171 463,93	0,00	0,00	171 463,93	171 463,93
Exploitation	71 400,00	71 400,00	0,00	0,00	71 400,00	71 400,00
Total	242 863,93	242 863,93	0,00	0,00	242 863,93	242 863,93
Cinéma						
Investissement	3 216 863,62	3 216 863,62	0,00	0,00	3 216 863,62	3 216 863,62
Exploitation	137 186,61	137 186,61	0,00	0,00	137 186,61	137 186,61
Total	3 354 050,23	3 354 050,23	0,00	0,00	3 354 050,23	3 354 050,23
Balance consolidée						
Investissement	23 854 318,40	23 854 318,40	1 013 000,00	1 013 000,00	24 867 318,40	24 867 318,40
Fonctionnement	28 709 799,62	28 709 799,62	37 247,00	37 247,00	28 747 046,62	28 747 046,62
Total général	52 564 118,02	52 564 118,02	1 050 247,00	1 050 247,00	53 614 365,02	53 614 365,02

3- RACCORDEMENT DU NOUVEAU COMPLEXE CINÉMATOGRAPHIQUE À LA CHAUFFERIE BOIS DE LA TIBOURGÈRE : DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- adopte le plan de financement du raccordement du nouveau complexe cinématographique à la chaufferie bois de la Tibourgère :

Dépenses HT		Recettes HT	
Extension réseau et raccordement cinéma	161 000 €	Subvention ADEME	54 600 €
		Fonds de concours Communauté de Communes	50 000 €
		Autofinancement	56 400 €
Total	161 000 €	Total	161 000 €

- sollicite le versement du fonds de concours de 50 000 € par la Communauté de Communes dans les conditions décrites ci-dessus,
- autorise Mme le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tous actes relatifs à cette demande.

4- ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DIVERSES

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- décide le versement des subventions comme suit :

Nom de l'association	Montant	Imputation
<u>Subventions diverses</u>		
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DES HERBIERS	1 200,00 €	025 - 6574
UCAH	11 500,00 €	94 - 6574
TOTAL	12 700,00 €	

- autorise Mme le Maire, ou l'adjoint délégué, à procéder aux mandatements correspondants, les fonds nécessaires étant prélevés sur les crédits inscrits au budget primitif 2021 – comptes 025-6574 et 94-6574,
- autorise Mme le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer des conventions d'objectifs et de moyens ainsi que tout avenant éventuel avec les associations si nécessaire.

5- MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- décide de modifier le tableau des effectifs comme suit :
- ✓ **Transformation de postes (suite à une restructuration du service enfance):**

Grade actuel	Nouveau grade	Motif	Date
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint d'animation	Démission	01/10/2021

- ✓ **Création d'emplois saisonniers :**

SERVICE	POSTE	PERIODE	GRADE
Centre de Vaccination	3 postes de chargé d'accueil à temps complet	Du 1 ^{er} octobre au 31 décembre 2021	Adjoint administratif

✓ Créations d'emploi temporaire

Service état civil

SERVICE	POSTE	PERIODE	GRADE
Etat civil / élections	2 postes d'agent recenseur	De début janvier 2022 à fin février 2022.	Adjoint administratif

Service Scolaire

SERVICE	POSTE	PERIODE	GRADE
Scolaire	6 postes AESH à temps non complet	Du 1 ^{er} septembre au 7 juillet 2022 (1h30 par jour)	Adjoint d'animation

✓ Modification temps de travail :

Entretien de bâtiments :

Augmentation du temps de travail d'un adjoint technique principal de 2^{ème} classe – à temps non complet – 30h / 86% modifié à 31h/semaine soit 88.6%

Ecole de Musique

Augmentation du temps de travail d'un assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps non complet (17h), modifié à 20h/semaine (temps complet).

✓ Création de poste :

Service Finances : un poste d'adjoint administratif à temps complet, à compter du 1^{er} octobre 2021.

Ecole de musique : un poste de dumiste (grade d'assistant d'enseignement artistique) à temps non complet (12h)

- impute les dépenses afférentes sur le budget principal.

6- MODIFICATION DU PROTOCOLE SUR L'AMÉNAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- décide de modifier le protocole sur l'aménagement du temps de travail à compter du 1^{er} janvier 2022 comme suit :
 - mise en conformité suite à la loi de transformation de la fonction publique,
 - modification des rythmes de travail,
 - modification de récupération des heures supplémentaires,
 - don de jour aux parents d'enfants décédés
- autorise Mme le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à cette modification.

7- MODIFICATION DES MODALITÉS D'APPLICATION DU RIFSEEP : PART COMPLÉMENT INDEMNITAIRE ANNUEL

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- adopte, à compter du 1^{er} janvier 2022, les nouvelles modalités d'attribution du Complément Indemnitaire Annuel comme suit :
 - valorisation de l'investissement à long terme des agents :

Ancienneté	Agent de cat C	Agent de cat B	Agent de cat A
A partir de 15 ans	75 €	90 €	135 €
A partir de 20 ans	150 €	180 €	270 €
A partir de 25 ans	225 €	270 €	405 €
A partir de 30 ans	300 €	360 €	540 €
A partir de 35 ans	375 €	450 €	675 €
A partir de 40 ans	450 €	540 €	810 €

- versement en fonction de la présence effective de l'agent au-delà d'un mois d'absence (sauf congés de paternité et maternité), le premier mois d'absence étant considéré comme une franchise
 - versement au mois de mars de l'année N+1
- impute les dépenses afférentes sur le budget principal

8- CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ISFCT (Institut Supérieur de Formation des Collectivités Territoriales)

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- approuve la mise en place d'une convention de partenariat entre l'ISFCT, la Ville des Herbiers et la Communauté de Communes du Pays des Herbiers, telle que présentée ci-dessus.
- autorise Madame le Maire à signer ladite convention
- notifie la décision à l'ISFCT.

9- CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION SPOT POUR L'ORGANISATION DE LA PARADE DE NOËL 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ (Etienne BLANCHARD ne prend pas part au vote):

- décide de renouveler le partenariat de la Ville à l'occasion de l'organisation de la Parade de Noël en 2021,
- approuve le projet de convention de partenariat entre la Ville et l'Association SPOT,
- autorise Mme le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer cette convention.

10- MARCHÉ DE PRESTATIONS DE NETTOYAGE, ENTRETIEN ET HYGIÈNE DES BÂTIMENTS PUBLICS – ACCORDS-CADRES AVEC ÉMISSION DE BONS DE COMMANDE – AVENANT N°4 AU LOT 3 – AUTORISATION DE SIGNATURE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- approuve l'avenant n°4 du lot 3 «Nettoyage des salles et des espaces communs» au marché de nettoyage, entretien et hygiène des bâtiments publics »,
- autorise Mme le Maire, ou le Conseiller délégué, à signer ledit avenant ainsi que toutes les pièces nécessaires.

11- PRÉSENTATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DE DÉCHETS MÉNAGERS – ANNÉE 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL, PREND ACTE de la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination de déchets ménagers établi par la Communauté de Communes du Pays des Herbiers pour l'année 2020.

12- SAPL- AGENCE DE SERVICE AUX COLLECTIVITÉS LOCALES DE VENDÉE- PRÉSENTATION DU RAPPORT DES REPRÉSENTANTS – ANNÉE 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- approuve le rapport annuel 2020 des représentants des collectivités territoriales au conseil d'administration de la SAPL «Agence de services aux collectivités locales de Vendée ».

13- PRÉSENTATION DU RAPPORT D'INFORMATION À L'AUTORITÉ CONCÉDANTE POUR L'EXPLOITATION D'UN RÉSEAU DE CHALEUR AVEC CHAUFFERIE BIOMASSE – ANNÉE 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL, PREND ACTE du rapport d'information à l'autorité concédante pour l'exploitation d'un réseau de chaleur avec chaufferie biomasse de l'année 2020.

14- DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION D'UN RÉSEAU DE CHALEUR AVEC CHAUFFERIE BIOMASSE – AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT N°5

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- approuve le projet d'avenant n°5 ainsi que son annexe,
- autorise Mme le Maire, ou le Conseiller délégué, à signer ledit avenant n°5 ainsi que toutes les pièces nécessaires à sa passation et son exécution.

15- MARCHÉS DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU COMPLEXE CINÉMATOGRAPHIQUE AUX HERBIERS – AVENANTS N°4 AU LOT 1, N°2 AUX LOTS 3, 4, 5, 10 ET 11, N°1 AUX LOTS 6, 7 ET 9 -- AUTORISATION DE SIGNATURE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- approuve les projets d'avenants n°4 au lot n°1, n°2 aux lots 3, 4, 5, 10 et 11, n°1 aux lots 6, 7 et 9 des marchés de travaux pour la construction du nouveau complexe cinématographique,
- autorise Mme le Maire, ou le Conseiller municipal délégué, à les signer ainsi que toutes les pièces nécessaires à leur exécution,
- dit que les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget annexe cinéma au compte 314-2313.

16- CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU COMPLEXE CINÉMATOGRAPHIQUE AUX HERBIERS – AVENANT N°2 AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE - AUTORISATION DE SIGNATURE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- approuve le projet d'avenant n°2 au contrat de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un nouveau complexe cinématographique et les nouveaux tableaux de répartition entre les co-traitants,
- autorise Mme le Maire, ou le Conseiller délégué, à le signer ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution.
- dit que les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget annexe cinéma au compte 314-2313.

17- MARCHÉS DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE VESTIAIRES SPORTIFS ET D'UN CLUB HOUSE AU STADE DE LA SALMONDIÈRE - AUTORISATION DE SIGNATURE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- approuve le programme des travaux pour un coût global de 480 000 € HT,
- autorise Mme le Maire, ou le Conseiller municipal délégué à signer toutes les pièces nécessaires à la procédure pour la réalisation des travaux ainsi que les marchés tels qu'ils auront été attribués conformément au classement opéré par la Commission MAPA, et à signer toutes les pièces relatives à leur exécution.

18- MARCHÉ DE PRESTATIONS D'IMPLANTATION ET LOCATION DE VESTIAIRES SPORTIFS ET D'UN CLUB HOUSE MODULAIRES AU STADE MASSABIELLE – AVENANT N°1 – AUTORISATION DE SIGNATURE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ (Lilian BOSSARD ne prend pas part au vote):

- approuve le projet d'avenant n° 1 au marché de prestations d'implantation et location de vestiaires sportifs et d'un club house modulaires au Stade Massabielle,
- autorise Mme le Maire, ou le Conseiller municipal délégué, à signer ledit avenant ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution.

19- MARCHÉS DE TRAVAUX DE RÉNOVATION DES FAÇADES ET DE LA COUVERTURE DES VESTIAIRES DU GYMNASE DE L'AMIRAL - AUTORISATION DE SIGNATURE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- approuve le programme des travaux pour un coût global de 267 250 € HT,
- autorise Mme le Maire, ou le Conseiller municipal délégué à signer toutes les pièces nécessaires à la procédure pour la réalisation des travaux ainsi que les marchés tels qu'ils auront été attribués conformément au classement opéré par la Commission MAPA, et à signer toutes les pièces relatives à leur exécution.

20- MARCHÉ DE FOURNITURE DE SIGNALISATION VERTICALE – ACCORD-CADRE MONO-ATTRIBUTAIRE AVEC ÉMISSION DE BONS DE COMMANDE - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- décide de la constitution d'un groupement de commandes dont les membres sont les communes des Epesses, Les Herbiers, Mesnard la Barotière, Mouchamps, Saint Mars la

- Réorthe, Saint Paul en Pareds, Vendrennes et la Communauté de communes du Pays des Herbiers, pour la fourniture de signalisation verticale,
- désigne la commune des Herbiers comme coordonnateur du groupement de commandes,
 - dit que la « Commission d'Appel d'Offres » compétente sera la Commission d'Appel d'Offres mixte, constituée de chaque membre du groupement,
 - élit pour la représenter au sein de la « Commission d'Appel d'Offres » du groupement de commandes :
 - o Membre Titulaire : Jean-Yves MERLET
 - o Membre suppléant : Jean-Marie GRIMAUD
 - autorise Mme le Maire, ou le conseiller municipal délégué, à signer la convention constitutive du groupement de commandes ci-annexée,
 - autorise Mme le Maire, ou le conseiller municipal délégué, à signer toutes les pièces nécessaires à la procédure, à signer le marché tel qu'il aura été attribué par la Commission d'Appel d'Offres du Groupement, à signer toutes les pièces relatives à son exécution.

21- MARCHÉ DE FOURNITURE DE PRODUITS PÉTROLIERS RAFFINÉS LIQUIDES – ACCORDS-CADRES AVEC ÉMISSION DE BONS DE COMMANDE - AUTORISATION DE SIGNATURE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- autorise Mme le Maire, ou le conseiller municipal délégué, à signer toutes les pièces nécessaires à la procédure, à signer les marchés tels qu'ils auront été attribués par la Commission d'Appel d'Offres, et à signer toutes les pièces relatives à leur exécution.

22- PARTICIPATION VENDÉE EAU - MISE EN PLACE D'UN POTEAU INCENDIE ROUTE DE CHOLET

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- décide la réalisation des travaux de mise en place d'un poteau incendie roue de Cholet et du versement de la participation de 4 194.46 € TTC dont les crédits sont prévus au budget principal sur le compte VOI 9012 RECU 824 204172,
- autorise Mme le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer la convention susmentionnée.

23- PARTICIPATION SYDEV – TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC AVENUE DES PEUX

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- décide la réalisation des travaux d'éclairage public avenue des Peux et le versement de la participation de 3 259 € dont les crédits sont prévus au budget principal 2021 sur le compte 9010/814/204172,
- autorise Mme le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer la convention correspondante.

24- PARTICIPATION SYDEV – TRAVAUX D'EFFACEMENT DE RÉSEAUX ET D'ÉCLAIRAGE PUBLIC SUR L'AVENUE CLEMENCEAU

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- décide la réalisation des travaux d'effacement de réseaux et d'éclairage public sur l'avenue Clemenceau et le versement de la participation de 352 513 € dont les crédits sont prévus au budget principal 2021 sur les comptes 9010/822/204172 et 9010/814/204172.
- autorise Mme le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer les conventions correspondantes.

25- PARTICIPATION SYDEV – TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC – RUE DES GOÉLANDS

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- décide la réalisation des travaux d'éclairage public rue des Goélands et le versement de la participation de 3 876 € dont les crédits sont prévus au budget principal 2021 sur le compte 9010/814/204172,
- autorise Mme le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer la convention correspondante.

26- DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE - INSTALLATION D'UN LOCAL TECHNIQUE RUE SAINT EXUPÉRY

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- approuve la convention avec la SAS AZALEE pour l'installation d'un local technique rue Saint Exupéry,
- autorise Mme le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer la convention susmentionnée.

27- ACQUISITION DE LA MAISON MÉDICALE AVICENNE SISE 2 RUE RAYMOND KOPA ET APPARTENANT À LA SCI RABELAIS

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- décide l'acquisition de la Maison médicale Avicenne appartenant à la SCI RABELAIS sise 2 rue Raymond Kopa et cadastrée section AH numéro 593 d'une superficie totale de 1 979 m² au prix de 750 000 euros, les frais d'acte étant à la charge de la commune,
- autorise Mme le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer toutes les pièces nécessaires,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget principal – compte 824-2138 opération 9002

28- CESSION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER SIS RUE DU BOIS JOLY AU PROFIT DE LA SARL TERRE ET HABITAT

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- décide de céder à la SARL TERRE ET HABITAT un immeuble comprenant un bâtiment modulaire cadastré section D numéro 1982p d'une surface approximative de 588 m² à définir selon document d'arpentage, au prix de 45 000 €, les frais d'acte étant à la charge de l'acquéreur.
- autorise Mme le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer toutes les pièces nécessaires,
- précise que la recette sera imputée au compte 775 du budget principal.

29- CESSION DE BÂTIMENTS MODULAIRES À FRANCE MODULAIRE SERVICE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- cède à l'entreprise FRANCE MODULAIRE SERVICE 3 bâtiments modulaires situés au stade de la Salmondière au prix de 7 500 €,
- précise que les recettes seront imputées au compte 020-7788 du budget principal 2021,
- autorise Madame le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tous les documents relatifs à cette cession

30- TRANSFERT DANS LE DOMAINE COMMUNAL DES ÉQUIPEMENTS ET ESPACES COMMUNS DU LOTISSEMENT À USAGE D'HABITATION « LE DOMAINE DE LA PÉPINIÈRE » – CONVENTION AVEC AB IMMOBILIER ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- accepte le transfert, à l'euro symbolique, dans le domaine communal des parcelles section C numéros 5154, 5319, 5320, 5321 et 5322 après constat de leur conformité par rapport aux règles de l'art,
- précise que ce transfert de propriété sera effectif dès lors que la Commune en sera propriétaire,
- décide de classer, après acquisition, les parcelles cadastrées section C numéro 5320 et 5322 dans le domaine public routier communal comprenant une partie de la rue de la Treille 60ml, l'Impasse du Chai 60 ml, la rue des Tonneliers 190 ml et la rue des Sarments 345 ml, soit au total 655 ml dans le domaine public routier communal,
- décide de classer, après acquisition, les parcelles cadastrées section C numéros 5154, 5319 et 5321 pour une surface totale de 7154 m² dans le domaine privé communal,
- autorise Mme le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer tous actes nécessaires, notamment une convention de transfert, les frais étant à la charge du propriétaire cédant.

31- TRANSFERT DANS LE DOMAINE COMMUNAL DES ÉQUIPEMENTS ET ESPACES COMMUNS DU LOTISSEMENT À USAGE D'HABITATION ET ÉCONOMIQUE « LE DOMAINE DU CHÊNE » – CONVENTION AVEC LES CONSORTS SUAUDEAU ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- accepte le transfert, à l'euro symbolique, dans le domaine communal des parcelles section P numéros 814, 815, 2069, 2070, 2071, 2073, après constat de leur conformité par rapport aux règles de l'art,
- précise que ce transfert de propriété sera effectif dès lors que la Commune en sera propriétaire,
- décide de classer, après acquisition, la parcelle cadastrée section P numéro 2071 comprenant les rues de la Noue 140ml, rue Henri Moreau 145 ml et Léon Aimé Mercerot 220ml, soit au total 505 ml dans le domaine public routier communal,
- décide de classer, après acquisition, les parcelles cadastrées section P numéros 814, 815 2069, 2070, 2073 dans le domaine privé communal,
- autorise Mme le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer tous actes nécessaires, notamment une convention de transfert, les frais étant à la charge du propriétaire cédant.

32- ABROGATION DE LA DÉLIBÉRATION N°41 DU 08 JUILLET 2019 RELATIVE À LA CESSION D'UNE PARCELLE SISE 1 RUE DES TULIPES À M. ET MME LOUIS MARIE BITEAU

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- décide d'abroger la délibération n°41 du 8 juillet 2019 relative à la cession d'une parcelle sise 1 rue des Tulipes à M. et Mme Louis-Marie BITEAU.

33- CESSION D'UNE PARCELLE DE TERRE SISE 1 RUE DES TULIPES À M. IVAYLO ALEKSANDROV SPAHIEV ET MME SABETKA MEHMEDOVA CHAUSHEVA

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- décide de céder à M. IVAYLO ALEKSANDROV SPAHIEV ET MME SABETKA MEHMEDOVA CHAUSHEVA la parcelle cadastrée section AK n°591, d'une contenance de 60 m² à l'euro symbolique, les frais d'acte étant à la charge de l'acquéreur,
- autorise Mme le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer toutes les pièces nécessaires,
- précise que la recette sera imputée au compte 775 du budget principal.

34- ABROGATION DE LA DÉLIBÉRATION N°29 DU 16 DÉCEMBRE 2019 RELATIVE À L'ACQUISITION DE PARCELLES SISE LOTISSEMENT « LES JARDINS DU GRAND FIEF » APPARTENANT À MME MARIE-DENISE FILLON

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- décide d'abroger la délibération n°29 du 16 décembre 2019 relative à l'acquisition de quatre parcelles sises lotissement « les Jardins du Grand Fief » appartenant à Mme Marie-Denise FILLON, représentante de la SNC LE GRAND FIEF.

35- APPROBATION DE L'ANNEXE DU CAHIER DES CHARGES DE CESSION DE TERRAINS FIXANT DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES, URBANISTIQUES ET ARCHITECTURALES DANS LA ZAC QUATUOR DITE DE LA TIBOURGÈRE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- approuve la nouvelle annexe du cahier des charges de cession de terrains pour la Tranche 9 (secteur 9) de la ZAC Quatuor, dite de la Tibourgère,
- autorise le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires au dossier.

36- ACQUISITION D'UNE SCULPTURE APPARTENANT À L'ARTISTE DAVIDE GALBIATI

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- décide l'acquisition de la sculpture béton, de 37cm x 44cm x 19cm, intitulée : « Aquila », appartenant à M. Davide Galbiati, au prix de 2 200 €,
- autorise Mme le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget principal - compte 024-2161 - opération 9008.

37- REMBOURSEMENT AU CCAS DES FRAIS DE REPAS POUR LES ACCUEILS DE LOISIRS - ANNÉE 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- propose le remboursement des frais de repas de l'année 2020 au CCAS -budget Cuisine Centrale- du CCAS pour un montant global de **7 975.23€**
- autorise Mme le Maire, ou l'adjoint délégué, à procéder au mandatement correspondant sur les crédits inscrits à cet effet au budget 2021 – compte n°64-6188.

38- ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AUX ROULETTES HERBRETAISES

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- approuve la subvention suivante :

LES ROULETTES HERBRETAISES	<i>Compétition Régionale 13 juin 2021</i>	500 €
	TOTAL	500 €

- autorise Mme le Maire, ou l'Adjoint délégué, à procéder au mandatement correspondant,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés au compte 40-6574 SUBEVEN du budget primitif 2021, au titre de l'enveloppe des subventions réservée aux sports.
- autorise Mme le Maire, ou le Conseiller délégué, à signer des conventions d'objectifs et de moyens ainsi que tout avenant éventuel avec les associations.

La séance est levée à 20h10.

Véronique BESSE
Maire

